

## DECISION DU MAIRE 2026/003

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

### OBJET :

Suivi de la Délégation  
de Service Public  
Eau potable et  
Assainissement :  
Contrat de prestation  
de services.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Vu le lancement de la DSP Eau et Assainissement au 1er janvier 2026 ;

Vu le devis n° DE251000089 du 06/10/2025 relatif au suivi du contrat de concession "Eau potable";

Vu le devis n° DE251000090 du 10/10/2025 relatif au suivi du contrat de concession "Assainissement" ;

Considérant la nécessité pour la Ville de s'assurer d'un suivi technique, administratif et financier rigoureux pour la première année d'exploitation de ces contrats ;

Vu la proposition de Horizons et Perspectives – 5, Rue du Four – 71490 DRACY-LES- COUCHES

DECIDE :

**ARTICLE 1 :** De confier à la société **Horizons et Perspectives** (5 Rue du Four, 71490 Dracy-lès-Couches) une mission d'assistance au suivi des contrats de concession Eau et Assainissement. La prestation comprend pour chaque lot :

- La visite annuelle des installations et la rédaction des fiches de suivi.
- Le suivi technique (investissements, renouvellements, rapports annuels).
- Le suivi administratif (avenants, pénalités) et l'animation des réunions trimestrielles.
- Le suivi financier (indexation des prix, reversements de surtaxe).

**ARTICLE 2 :** Le montant de cette prestation **s'élève à 2 550 € HT pour la partie Eau potable et à 2 550 € HT pour la partie Assainissement.**

**ARTICLE 3 :** le contrat est conclu pour une durée ferme de 1 an sans tacite reconduction.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 12 Janvier 2026

Edith GUEUGNEAU

